Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20251014-2025_DELCA_16-DE
Reçu le 21/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 14 octobre 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 26 aout 2025

DELIBERATION N° 2025-16

Dieselgate et Cartel des camions

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Était excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, André FERRET, Michel CHAPUIS, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul LYONNET.

Suppléants présents : Mmes Corinne BRINGER, Patricia GOUDARD

Titulaires excusés :
Mmes Nicole CHASSIN, Christelle VALANTIN.
MM, Olivier CIGOLOTTI, Bruno MARCON, Guy PEYRARD.

Suppléants excusés : M. Pascal GIBELIN, M. Roland RIVET, Mme Marie-Laure MUGNIER

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef - CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Suppléant présent :
Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Suppléant excusé :
CNE Éric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance :
CDT Pascal PERRIN, chef du groupement technique – CDT Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines – Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présente : Mme Elisabeth PARET, CDL / DGFIP.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20251014-2025_DELCA_16-DE
Reçu le 21/10/2025

DELIBERATION N° 2025-16 : Dieselgate et cartel des camions

L'affaire Volkswagen, aussi appelée « Dieselgate », est un scandale industriel et sanitaire lié à l'utilisation par le groupe Volkswagen, de 2009 à 2015, de différentes techniques visant à réduire frauduleusement les émissions polluantes (de NOx et deµCO_2) de certains de ses moteurs diesel et essence lors des essais d'homologation.

Cette affaire a été révélée en 2015 par l'Agence de protection environnementale américaine (EPA).

Plus de onze millions de véhicules des marques du groupe seraient concernés dans le monde. Les valeurs des émissions réelles dépasseraient parfois jusqu'à quarante fois les normes autorisées.

Une action collective en indemnisation liée au « Dieselgate » est en cours de constitution par de nombreux SDIS de France.

Dans la flotte du SDIS de la Haute-Loire, environ 20 véhicules seraient éligibles à cette action pour un montant de 40 000€.

Le scandale du cartel des camions, également connu sous le nom de « cartel des constructeurs de poids-lourds », est l'une des affaires les plus importantes en matière d'entente anticoncurrentielle en Europe.

Ce scandale a été mis au jour par la Commission européenne et concerne les pratiques de plusieurs constructeurs majeurs de camions entre 1997 et 2011.

Les entreprises impliquées dans le scandale incluent certains des plus grands constructeurs européens de poids-lourds : Daimler (Mercedes-Benz Trucks), Volvo/Renault Trucks, MAN, DAF Trucks, Iveco et Scania.

Une action collective en indemnisation liée au « cartel des camions » est en cours de constitution par de nombreux SDIS de France.

Dans la flotte du SDIS de la Haute-Loire, environ 80 véhicules seraient éligibles à cette action pour un montant de 200 000€.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration autorisent Madame la Présidente à signer les documents permettant au SDIS 43 de s'associer à l'action collective.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE